

Extrait du registre
des délibérations du
Conseil d'administration

DEL-2026-28

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUILLET 2026

Nombre de membres du
Conseil d'administration :
14

Présents : 6
Pouvoirs : 9
Votants : 10
Ne prend pas part : 0

Les administrateurs

Jean-Noël AQUA
Florence BERTHOUT
Stéphanie BONNEAU
Isabelle CHATAIGNER
Irénee FREROT
Sylvain GILAT
Luc LEBON
Jean-Pierre LECOQ
Tessa MARCEAU
Charles MERGEY
Marc RENNER
Marine ROSSET
Paul SIMONDON
Mélody TONOLLI

La Présidente

Mélody TONOLLI

La Secrétaire de séance

Tessa MARCEAU

L'an deux mille vingt-six, le 10 juillet à 14h30, les membres du Conseil d'administration, dûment convoqués le 29/06/2026 se sont réunis, à l'amphithéâtre de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes, sous la Présidence de Mélody TONOLLI.

Objet : ADOPTION DES MODIFICATIONS APPORTEES AU SCHEMA DIRECTEUR DEVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'ESPCI PARIS-PSL

Le Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement imposant à tous les établissements d'enseignement supérieur la mise en place d'une démarche de développement durable au travers d'un Plan Vert ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu la délibération n°2024-48 du 09 décembre 2024 du conseil administratif de l'ESPCI Paris-PSL adoptant la charte verte qui engage l'établissement à réaliser un schéma directeur DD&RSE afin de fixer les moyens et objectifs de la démarche environnementale de l'établissement ;

Vu la délibération n°2025-27 du 04 décembre 2025 du conseil administratif de l'ESPCI Paris-PSL adoptant le schéma directeur DD&RSE sous condition de consulter les unités de recherche et d'échanger sur des éventuelles modifications de cette stratégie ;

Considérant que tous les laboratoires de recherche ont été consulté aux fins d'apporter des modifications au schéma directeur DD&RSE,

Considérant que ces changements portent essentiellement sur la mise en place d'une gouvernance DD&RSE qui déploiera la stratégie sur le terrain et déterminera, en coordination avec la direction de l'école et toutes les parties prenantes, les actions prioritaires ainsi que des politiques annexes comme, par exemple, sur le numérique et l'IA ou encore l'alimentation,

Où le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Le conseil d'administration approuve les modifications du schéma directeur « développement durable et responsabilité sociétale et environnementale » qui fixe les objectifs stratégiques et



opérationnels ainsi que les moyens mis en œuvre par l'établissement concernant la transition écologique et solidaire sur une période de 5 ans (2025-2030).

Article 2 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture de Paris, publiée sur le site internet de l'école et mise disposition du public sur un registre papier.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La Secrétaire de séance

La Présidente

Tessa MARCEAU

Mélody TONOLLI